

Le Laboratoire de droit des affaires et des nouvelles technologies (D@NTE)  
de la Faculté de droit et de science politique  
de l'Université de Versailles Versailles - Paris Saclay,

en partenariat avec  
l'Ordre des avocats de Paris et le Cabinet Orrick

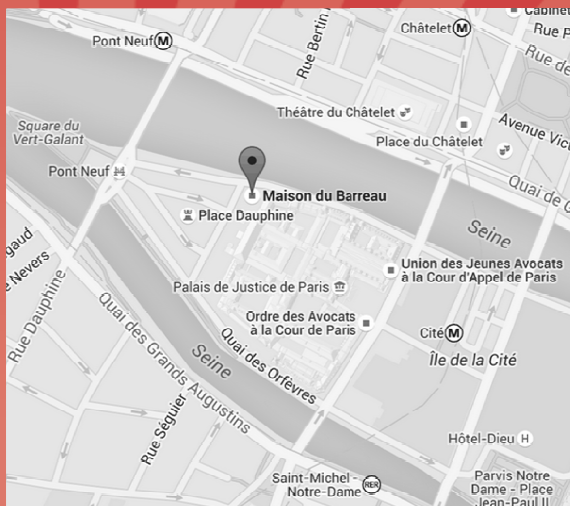
vous invite

le lundi 26 septembre 2016.

La reddition de la sentence arbitrale, si elle permet au plaideur d'obtenir satisfaction sur le fond du droit, n'a d'intérêt que si elle s'accompagne d'un recouvrement de la créance par le créancier.

Sans exécution, l'obtention d'une décision de justice favorable s'apparente à une victoire à la Pyrrhus. Aussi est-il proposé de revenir sur les moyens - spécifiques à l'arbitrage ou non - pour les parties de sécuriser et forcer l'exécution des sentences arbitrales.

Admissible au titre de la formation continue  
des magistrats et des avocats



#### PLAN D'ACCES

Maison du Barreau de Paris  
Auditorium  
2, rue de Harlay, 75001 Paris

#### CONTACT

dante@uvsq.fr

[www.dante.uvsq.fr](http://www.dante.uvsq.fr)

## COLLOQUE

Lundi 26 septembre 2016

UNIVERSITÉ DE  
VERSAILLES  
ST-QUENTIN-EN-YVELINES  
université PARIS-SACLAY

# L'exécution des sentences arbitrales internationales

Sous la direction de :  
Maximin de Fontmichel et Jérémy Jourdan-Marques

Maison du Barreau de Paris  
Auditorium  
2, rue de Harlay, 75001 Paris



D@NTE  
Laboratoire de droit des affaires  
et nouvelles technologies



ORRICK  
RAMBAUD MARTEL

LGDJ  
lextenso éditions

ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

## L'EXECUTION DES SENTENCES ARBITRALES INTERNATIONALES

Lundi 26 Septembre 2016

9h : Ouverture  
par **Maximin de Fontmichel**  
*Maître de conférences à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*  
*Vice-Doyen de la Faculté de droit et de science politique*

### SECURISER L'EXECUTION DES SENTENCES ARBITRALES

**Présidence de Denis Mouralis**

*Professeur à Aix Marseille Université*  
*Conseiller du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP)*

#### Sécuriser l'exécution des sentences arbitrales par une stratégie contentieuse

9h15 : Le rôle de l'arbitre  
par **Pierre Pic**  
*Avocat associé, Teynier Pic*

9h15 : L'intérêt de recourir à une institution d'arbitrage  
par **Emmanuel Jolivet**  
*Conseiller général de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale*  
*Professeur associé à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

9h45 : L'opportunité d'utiliser les services d'une société de recouvrement  
par **Guy Lepage**  
*Directeur général de La Française AM*

10h : Débats

10h15 : Pause

#### Sécuriser l'exécution des sentences arbitrales par des diligences juridiques

10h45 : Le respect des délais de prescription  
par **Julie Klein**  
*Professeur à l'Université de Rouen Normandie*

11h : La notification des actes  
par **Jacques Pellerin**  
*Avocat associé, Pellerin Kecsmar Mirza*  
*Vice-Président du Comité français de l'arbitrage*

11h15 : L'utilisation de sûretés  
par **Charles Gijssbers**  
*Professeur à l'Université de Rouen Normandie*

11h30 : Débats

### FORCER L'EXECUTION DES SENTENCES ARBITRALES

**Présidence de Thomas Clay**

*Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*  
*Vice-Président de l'Université*

#### Forcer l'exécution des sentences arbitrales par le recours aux États

14h : L'efficacité de la Convention de New York  
par **Benjamin Siino**  
*Avocat, Shearman & Sterling*

14h15 : Le rôle du juge de l'exequatur  
par **Jérémy Jourdan-Marques**  
*Docteur en droit, Membre du laboratoire DANTE*

14h30 : L'exécution provisoire de la sentence  
par **Isabelle Michou**  
*Avocate associée, Herbert Smith Freehills*

14h45 : Le contentieux devant le juge de l'exécution  
par **Denis Mouralis**  
*Professeur à Aix Marseille Université*  
*Conseiller du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP)*

15h : Débats

15h15 : Pause

#### Forcer l'exécution des sentences arbitrales contre les États

15h45 : L'immunité d'exécution des États  
par **Laurent Jaeger**  
*Avocat associé, Orrick Rambaud Martel*  
*Président du Comité français de l'arbitrage*

16h : L'exécution des sentences arbitrales d'investissement  
par **Elie Kleiman**  
*Avocat associé, Freshfields Bruckhaus Deringer*

16h15 : Débats

16h45 : Propos conclusifs  
par **Cyril Nourissat**  
*Professeur à l'Université Jean-Moulin Lyon 3*  
*Directeur du comité technique et scientifique de Lexavoué*